Arrêté portant nomination des membres de la Commission de surveillance du notariat pour la période administrative 2005 à 2009

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 25 de la loi sur le notariat, du 26 août 1996;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef suppléant du Département de la justice, de la sécurité et des finances,

arrête:

Article premier Sont nommé-e-s membres de la Commission de surveillance du notariat pour la période administrative 2005 à 2009 :

- M. Alain Ribaux, président du Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds, président
- Me Pierre Gehrig, notaire à Neuchâtel
- M. Sylvain Marchand, professeur à l'Université de Neuchâtel
- Me Christiane Montfort, notaire à Cernier
- Me André Simon-Vermot, chef du service juridique de l'Etat

Suppléant-e-s:

- M. Pierre Wessner, professeur à l'Université de Neuchâtel
- Me Christian Junod, notaire à Neuchâtel
- Me Werner Gautschi, notaire à La Chaux-de-Fonds
- Mme Isabelle Althaus-Houriet, présidente du Tribunal fiscal
- M. Jean-Marc Gicot, chef du service du registre foncier

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2005.

²II sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 juillet 2005

Au nom du Conseil d'Etat:

Pour le président, Le chancelier, Le conseiller d'Etat F. CUCHE J.-M. REBER